

GUIDE UTILISATEUR

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Pré-requis:

- Avoir un compte extranet (<u>https://extranet.aaa-aero.com</u>)
- Appartenir à la hiérarchie du personnel en tant que manager, HSE ou RH (vous accéderez à Gestion des prestations → Accidents de travail)

Objectif:

Réduire le temps administratif lié à la déclaration d'un accident de travail

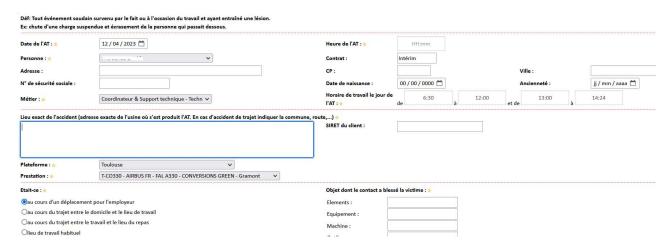
- La déclaration de l'AT se réalise directement dans l'outil
- Lors de l'enregistrement la déclaration s'envoie automatiquement par mail aux divers personnes concernées
- Visualisation de l'ensemble des AT déclarés dans l'outil

Déclarer un AT:

En tant que manager, HSE ou RH il est possible de déclarer un AT



• Via cette interface, vous pouvez renseigner toutes les informations liées à un AT



La liste du personnel varie en fonction de votre responsabilité hiérarchique

- Les informations obligatoires sont marquées d'une étoile
- A la validation de l'AT, un mail est automatiquement transmis aux RH, HSE et responsable d'unité avec les données saisies lors de la déclaration en ligne

Liste des AT:

En tant que manager, HSE ou RH il est possible de visualiser la liste des accidents de travail déclaré dans son périmètre



- Permet de filtrer
- Permet d'ouvrir l'AT et de le modifier si nécessaire (si RH ou HSE)
- Permet de récupérer la liste des AT ou l'AT au format Excel